



## GUARDIAN CAPITAL

24 mars 2026

Madame, Monsieur,

Au nom du comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds Guardian Capital (les « Fonds »), j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel aux porteurs de titres pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 conformément au Règlement 81-107.

Notre mandat est d'examiner les questions de conflit d'intérêts repérées et portées à l'attention du CEI par le gestionnaire des fonds (Guardian Capital LP), et de recommander au gestionnaire les mesures à prendre pour obtenir un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Une « question de conflit d'intérêts » est une situation où une personne raisonnable estimerait que le gestionnaire, ou une entité apparentée au gestionnaire, a un intérêt pouvant être incompatible avec sa capacité à agir de bonne foi et dans l'intérêt fondamental des fonds.

Le CEI examine et évalue au moins une fois l'an le caractère adéquat et l'efficacité des politiques et des procédures du gestionnaire en matière de questions de conflit d'intérêts et procède à une auto-évaluation de l'indépendance, de la rémunération et de l'efficacité des membres du CEI.

Tous les membres du comité sont indépendants du gestionnaire et des membres de son groupe. Les membres du CEI ont une vaste expérience en matière de fonds d'investissement, et ce, de plusieurs points de vue, notamment de la direction, de la gouvernance, du droit et de l'exploitation.

Notre rapport aux porteurs de titres concernant les Fonds est annuel et est affiché sur le site Web de Guardian Capital LP. Les membres du CEI sont heureux de servir l'intérêt fondamental des fonds et d'aider le gestionnaire à gérer efficacement les questions de conflit d'intérêts.

Signé « *Stuart Freeman* »

---

Stuart Freeman  
Président du comité d'examen indépendant



GUARDIAN CAPITAL

**COMITÉ D'EXAMEN INDÉPENDANT  
POUR LES  
FONDS GUARDIAN CAPITAL**

**RAPPORT AUX PORTEURS DE TITRES  
POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 31 DÉCEMBRE 2025**

---

**Comité d'examen indépendant**

Les membres mentionnés ci après composent le comité d'examen indépendant (le « CEI ») des Fonds indiqués en annexe au présent rapport. Tous les membres sont jugés indépendants des Fonds, du gestionnaire des Fonds, ainsi que des personnes et des sociétés apparentées au gestionnaire. La composition du CEI a été modifiée en 2025, comme le montre le tableau ci-dessous : M<sup>me</sup> Gerry Merkley a été nommée pour un mandat initial de trois ans et, après une période de chevauchement, le mandat de M<sup>me</sup> Lisa Johnson a pris fin le 26 mars 2025 et n'a pas été renouvelé. Après la clôture de l'exercice, le CEI a nommé un nouveau membre, M. John E. Hall, pour un mandat initial de trois ans. Le 15 avril 2025, M. Stuart Freeman est devenu président du CEI.

Alors que le CEI poursuit la mise en œuvre de son plan de relève échelonné, il entend continuer de tirer parti de l'expertise de ses membres actuels concernant les Fonds. Ainsi, M. A. Winn Oughtred a accepté, avec le consentement du gestionnaire, de prolonger son mandat actuel d'un an afin de faciliter une transition collaborative avec les nouveaux membres du CEI.

<b>Membre</b>	<b>États de service – date de nomination</b>	<b>Profession / Expérience</b>
Stuart J. Freeman <sup>1</sup> (Président du comité d'examen indépendant)	11 mars 2011	Dirigeant supérieur des services financiers, à la retraite
John E. Hall	1 <sup>er</sup> janvier 2026	Avocat en valeurs mobilières retraité; administrateur de sociétés
Lisa D. K. Johnson <sup>2</sup>	11 mars 2011	Avocate d'affaires, à la retraite
Gerry Merkley	22 janvier 2025	Dirigeant supérieur des services financiers, à la retraite
A. Winn Oughtred	11 mars 2011	Avocat d'affaires, à la retraite

Le CEI évalue régulièrement les connaissances, l'expérience et l'indépendance de ses membres et il s'efforcera d'intégrer de nouveaux points de vue indépendants afin de traiter au mieux les questions de conflits d'intérêts au nom des Fonds. Au moins une fois par année, le CEI examine

---

<sup>1</sup> Pendant la période, M. Freeman a également été membre du comité d'examen indépendant de fonds d'investissement gérés par Onex Canada Asset Management Inc.

<sup>2</sup> Jusqu'au 22 janvier 2025, M<sup>me</sup> Johnson a également été membre du comité d'examen indépendant de fonds d'investissement gérés par Gestion d'actifs Capital International (Canada), Inc.

et évalue l'efficacité et l'indépendance de chaque membre et du CEI dans son ensemble. Le CEI a officialisé les normes et les lignes directrices relatives à la relève des membres.

### **Rémunération et indemnités versées aux membres du comité d'examen indépendant**

La rémunération globale versée aux membres du CEI à l'égard des Fonds pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevée à 72 404,60 \$. Chaque Fonds a payé sa quote-part de la rémunération totale versée, qui a été répartie entre les séries de chaque Fonds en fonction de la valeur liquidative relative de chaque série, le cas échéant.

Le CEI examine sa rémunération au moins une fois par an. en tenant compte des éléments suivants :

- l'intérêt fondamental des Fonds;
- le nombre, la nature et la complexité des Fonds;
- la nature et l'ampleur de la charge de travail de chaque membre du comité d'examen indépendant, notamment les types de questions de conflits d'intérêts portées à son attention;
- toute recommandation du gestionnaire des Fonds à propos de cette rémunération;
- les résultats de son auto-évaluation annuelle;
- la rémunération versée aux comités d'examen indépendants de groupes de fonds dont la taille et la structure sont semblables à celles des Fonds.

Aucun montant n'a été versé à un membre du CEI à titre d'indemnité personnelle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### **Titres détenus par les membres du comité d'examen indépendant**

Au 31 décembre 2025, les membres du CEI, pris ensemble, détenaient en propriété véritable, directe ou indirecte, les titres suivants :

- des titres d'une série d'un Fonds dont la propriété globale excède 10 pour cent : **NÉANT**
- des titres d'une série ou d'une catégorie du gestionnaire : **NÉANT**
- des titres d'une personne ou d'une société fournissant des services à n'importe lequel des fonds ou au gestionnaire : **moins de 1 %**
- les titres de Guardian Capital Group Limited, la société mère ultime du gestionnaire :
  - actions ordinaires : **NÉANT**
  - actions comportant droit de vote de catégorie A : **moins de 1 %**

## Fonctions du comité d'examen indépendant

En 2025, le CEI a rempli le mandat conféré par les autorités canadiennes en valeurs mobilières aux comités d'examen indépendants des fonds d'investissement offerts au public.

Voici une liste des conflits signalés au CEI par le gestionnaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le gestionnaire dispose de politiques et de procédures pour traiter chacun de ces conflits, dont certains constituent la base des instructions permanentes préapprouvées accordées au gestionnaire par le CEI :

<b>Questions de conflit d'intérêts et politiques du gestionnaire</b>
1. Réaliser des fusions de Fonds sans l'approbation des porteurs de titres. <i>Conflicts Policy: Fund Mergers</i> (politique relative aux conflits : fusions de Fonds)
2. Facturer aux Fonds des dépenses engagées par le gestionnaire pour exploiter les Fonds, ou augmenter ou introduire des frais pour le Fonds ou ses porteurs de titres. <i>Conflicts Policy: Charging Costs to the Funds</i> (politique relative aux conflits : facturation de dépenses aux Fonds)
3. Remplacer un fournisseur de services par un fournisseur de services nettement moins coûteux ou un fournisseur de services apparenté. <i>Conflicts Policy: Third Party Service Providers and Services by Related Parties</i> (politique relative aux conflits : fournisseurs de services tiers et services fournis par des parties apparentées)
4. Surveiller les coûts et la qualité des services fournis aux Fonds par des parties qui sont apparentées au gestionnaire. <i>Conflicts Policy: Services by Related Parties</i> (politique relative aux conflits : services fournis par des parties apparentées)
5. Traiter des activités de synchronisation du marché ou des opérations fréquentes visant les Fonds, lorsque ces activités peuvent entrer en conflit avec les intérêts des porteurs de titres. <i>Frequent Trading Policy</i> (politique relative aux opérations fréquentes)
6. Répartir des titres rares, y compris des premiers appels publics à l'épargne, entre les Fonds et entre les clients du gestionnaire qui ne sont pas des Fonds. <i>Security Allocation Policy</i> (politique relative à la répartition des titres)
7. Corriger les erreurs importantes dans le calcul de la valeur liquidative des Fonds. <i>Correcting Portfolio NAV Errors Policy</i> (politique relative à la correction d'erreurs dans la valeur liquidative d'un portefeuille)
8. Corriger les erreurs importantes dans l'exécution des ordres ou des opérations des porteurs de titres, ou des placements inappropriés faits pour le compte d'un Fonds. <i>Failed Trades and Trade Errors Policy</i> (politique relative aux opérations en échec et aux opérations erronées)
9. Chercher la meilleure exécution pour les portefeuilles des Fonds. <i>Equity Trading Policy</i> (politique relative aux opérations sur actions) et <i>Use of Client Brokerage Commissions Policy</i> (politique relative à l'utilisation des frais de courtage des clients)

<p>10. Exercer les droits de vote rattachés aux procurations ou exécuter d'autres opérations stratégiques visant les titres détenus par les Fonds lorsque le gestionnaire a une relation d'affaires avec l'émetteur des titres. Politique et directives relatives au vote par procuration</p>
<p>11. Recourir à l'utilisation des frais de courtage des clients avec les courtiers auprès desquels le gestionnaire effectue des opérations de portefeuille pour les Fonds. <i>Use of Client Brokerage Commissions Policy</i> (politique relative à l'utilisation des frais de courtage des clients)</p>
<p>12. Investir dans d'autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou les membres de son groupe. <i>Fund-of-Fund Investments Policy</i> (politique relative aux placements dans les fonds de fonds) et <i>Related or Connected Issuers Policy</i> (politique relative aux émetteurs reliés ou associés)</p>
<p>13. Opérations personnelles sur les titres par des particuliers, liés au gestionnaire, qui ont accès à de l'information concernant les avoirs du portefeuille, les activités de négociation ou les programmes d'investissement continus des Fonds. <i>Code d'éthique professionnelle</i></p>
<p>14. Les employés du gestionnaire qui acceptent des cadeaux et des divertissements professionnels offerts par des entités et liés, directement ou indirectement, à l'exercice de leurs fonctions. <i>Code d'éthique professionnelle</i></p>
<p>15. Investir dans des titres émis par une société liée au gestionnaire, le gestionnaire, une société de placement (comme un placeur principal) ou une personne qui est une partie liée du gestionnaire. <i>Related or Connected Issuer Policy</i> (politique relative aux émetteurs reliés ou associés)</p>
<p>16. Investir dans des titres émis par une société non liée au gestionnaire, mais avec laquelle le gestionnaire ou une entité du même groupe a une relation d'affaires importante. <i>Portfolio Management and Investment Decisions Policy</i> (politique relative à la gestion de portefeuille et aux décisions de placement)</p>
<p>17. L'achat et la vente de titres par des Fonds de la famille de fonds entre eux ou avec des fonds d'investissement qui ont le même gestionnaire (par exemple, les opérations entre fonds). <i>Inter-Fund Trading Policy</i> (politique relative aux opérations entre Fonds)</p>

Le CEI a reçu un rapport du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts énumérées ci-dessus pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le CEI n'a connaissance d'aucun cas où, au cours de l'année, le gestionnaire a agi dans le cadre d'une question de conflit d'intérêts pour laquelle une recommandation positive n'avait pas été fournie.

**ANNEXE**  
**FOND D'INVESTISSEMENT en 2025**

**FONDS COMMUNS DE PLACEMENT**

Portefeuille d'actions GC One  
Portefeuille revenu fixe GC One  
Fonds d'obligations canadiennes Guardian  
Fonds d'actions canadiennes Guardian  
Fonds de revenu d'actions canadiennes Guardian  
Fonds sélect d'actions canadiennes Guardian  
Fonds concentré d'actions canadiennes Guardian  
Fonds d'actions canadiennes de croissance Guardian<sup>1</sup>  
Fonds d'actions canadiennes de base diversifiées Guardian<sup>2</sup>  
Fonds de placement à court terme canadien Guardian  
Portefeuille Marchés boursiers ciblés Guardian  
Portefeuille Rendement supérieur ciblé Guardian  
Fonds d'actions des marchés émergents Guardian  
Fonds sélect à revenu fixe Guardian  
Fonds d'actions mondiales fondamentales Guardian  
Fonds mondial de croissance de dividendes Guardian i<sup>3</sup>  
Fonds mondial de croissance de qualité Guardian i<sup>3</sup>  
FNB Croissance mondiale de qualité Guardian i<sup>3</sup>  
Fonds Croissance américaine de qualité Guardian i<sup>3</sup>  
Fonds international de croissance de qualité Guardian i<sup>3</sup>  
Fonds sélect d'actions internationales Guardian  
Fonds d'obligations de sociétés de première qualité Guardian  
Portefeuille équilibré sous gestion Guardian  
Portefeuille croissance sous gestion Guardian  
Portefeuille croissance et revenu sous gestion Guardian  
Portefeuille revenu sous gestion Guardian  
Portefeuille prudent à risque géré Guardian  
Fonds d'obligations à courte durée Guardian  
Fonds de revenu stratégique Guardian (fonds alternatif)  
Fonds de croissance américaines toutes capitalisations Guardian  
Fonds sélect d'actions américaines Guardian  
Fonds durable équilibré 40/60  
Fonds durable équilibré 60/40  
Fonds durable croissance 100  
Fonds durable croissance 80/20  
Fonds durable revenu 100  
Fonds durable revenu 20/80  
Fonds de décaissement géré 2042 ParcoursGardé<sup>3</sup>  
Fiducie tontine moderne 2042 ParcoursGardé<sup>3</sup>  
Fonds de bons du Trésor canadiens à très court terme Guardian  
Fonds de bons du Trésor américains à très court terme Guardian  
Fonds d'obligations de première qualité 2025 ObliGuard<sup>4</sup>  
Fonds d'obligations de première qualité 2026 ObliGuard  
Fonds d'obligations de première qualité 2027 ObliGuard  
Fonds d'obligations de première qualité échelonnées 1-3 ans ObliGuard

**NOUVEAUX en 2025 :**

Fonds mondial de dividendes à rendement supérieur Guardian i<sup>3</sup>  
Fonds d'obligations de première qualité 2028 ObliGuard  
Fonds d'obligations de première qualité 2029 ObliGuard

1. 12 décembre 2025 – Fusion du Fonds avec le Fonds d'actions canadiennes Guardian.
2. 1<sup>er</sup> août 2025 – Changement de nom du Fonds d'actions canadiennes secteurs limités Guardian.
3. 29 mars 2025 – Fonds dissous.
4. 29 novembre 2025 – Fonds dissous à la date de dissolution prévue.